

Arrondissement de MEAUX
DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE
Commune de MOUSSY LE VIEUX

**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL du 23 JANVIER 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le 23 JANVIER,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en réunion le 16 janvier 2025, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Damien LANNETTE-CLAVERIE, Maire.

Etaient présents :

Damien LANNETTE-CLAVERIE	Jocelyne KOKOT
Philippe GOVIGNON	Yahia MATAICHE
Michèle PICCOLINI	Paul MOREL
Bruno GARNIER	Mathieu PAQUIT
Hania COUSTENOBLE	Hugo POUPONNEAU
Michèle ANDRIEUX	Sonia RUBIO
Sylvie FROMENTIN	

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :
Chloé CHAUMETTE
Frédéric BOILEAU

Nombre de Conseillers : en exercice : 15
présents : 13
votants : 13

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Il vous est proposé de désigner Madame Jocelyne KOKOT pour assurer ces fonctions. Madame Jocelyne KOKOT est élue secrétaire de séance.

Les membres présents adoptent le compte rendu de la séance précédente à l'unanimité.

oOo

<u>2025/01/23-1</u>	<u>DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA CARPF DANS LE CADRE DU PACTE FINANCIER ET FISCAL DE SOLIDARITE</u>
---------------------	--

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et son article L 5216-5 ;

VU le pacte financier et fiscal de solidarité adopté par la CARPF le 23 septembre 2021 ;

Considérant qu'une enveloppe a été mise en place par la CARPF pour l'attribution de fonds de concours annuels en investissement,

A ce titre la commune de Moussy le Vieux bénéficie d'un solde de 61 438.00 € au 28/11/2024.

La commune présente les réalisations pour lesquelles elle est susceptible de bénéficier desdits fonds de concours ;

Année de réalisation	OBJET	Montant HT	Reste à charge commune	Fonds de concours sollicité
2022	SECHE LINGE ECOLE	2 131.94	2 131.94	1 065.97
2022	ACHAT TRACTEUR	36 356.00	36 356.00	18 178.00
2022	ACHAT BARNUMS	1 312.12	1 312.12	656.06
2022	ACHAT BARNUMS	3 824.15	3 824.15	1 912.08
2022	TRAVAUX ESCALIERS ECOLE	10 717.00	10 717.00	5 358.50
2022	TRAVAUX ESCALIERS ECOLE	1 350.00	1 350.00	675.00
2022	FONTAINE A EAU ECOLE	4 783.50	4 783.50	2 391.75
<u>Sous total 2022</u>		<u>60 474.71</u>	<u>60 474.71</u>	<u>30 237.36</u>
2023	MOBILIER POUR ECOLE	1 159.43	1 159.43	579.71
2023	ECLAIRAGE ZONE SPORTIVE	4 981.45	4 981.45	2 490.72
2023	CLIMATISATION MAIRIE	2 748.00	2 748.00	1 374.00
2023	REFECTION ECLAIRAGE GYMNASSE	9 861.02	9 861.02	4 930.51
2023	TRAVAUX COUR ECOLE	5 421.41	5 421.41	2 710.71
2023	TRAVAUX VOIRIE RUE DE MEAUX	6 144.23	6 144.23	3 072.11
2023	MOBILIER ECOLE	2 158.75	2 158.75	1 079.38
<u>Sous total 2023</u>		<u>32 474.29</u>	<u>32 474.29</u>	<u>16 237.14</u>
2024	AMENAGEMENT PORTIQUE PARKING SALLE DES FETES	12 243.00	12 243.00	6 121.50
2024	CREATION PARKING SALLE DES FETES	12 131.70	12 131.70	6 065.85
2024	REFECTION VOIRIE RUE DE L'HERMITAGE	3 473.12	3 473.12	1 736.56
<u>Sous-total 2024</u>		<u>27 847.82</u>	<u>27 847.82</u>	<u>13 923.91</u>
TOTAL GENERAL		120 796.82	120 796.82	60 398.41

Ces investissements n'ont fait l'objet d'aucune autre subvention.

Plan de financement :

- Commune de Moussy le Vieux : 50 % soit 60 398.41
- Communauté d'agglomération Roissy Pays de France : 50 % soit 60 398.41

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- SOLLICITE l'attribution d'un fonds de concours au titre du pacte financier et fiscal de solidarité d'un montant de 60 398.41 €.
- AUTORISE Monsieur le Maire à réaliser toute démarche nécessaire à cette demande.

oOo

<u>2025/01/23-2</u>	<u>DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC ID 77 « INGENIERIE DEPARTEMENTALE 77 »</u>
---------------------	---

Suite au renouvellement du conseil municipal il convient de nommer un représentant au sein du GIP ID77.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la composition et les statuts du groupement d'intérêt public et précise ses domaines d'intervention. Il rappelle que la commune avait adhéré à cet organisme lors de l'aménagement de chemins ruraux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DESIGNE Monsieur Damien LANNETTE-CLAVERIE comme représentant de la commune de Moussy-le-Vieux pour siéger au GIP « ID 77 ».

oOo

<u>2025/01/23-3</u>	<u>CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT POUR L'AMENAGEMENT DE LA SCANDIBERIQUE</u>
---------------------	---

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante l'aménagement qui a été réalisé par le Département sur le tracé de la Scandibérique.

Il rappelle que la Scandibérique est un itinéraire cyclable qui relie Trondheim en Norvège à St Jacques de Compostelle en Espagne. Long de 5100 km, l'itinéraire parcourt 7 pays européens. La portion française relie Maubeuge à St Jean-Pied-de-Port au fil d'un parcours d'environ 1700 km.

La portion passant à Moussy-le-Vieux a été rénovée cette année par le Département.

Les travaux et entretiens sont définis par une convention. Il appartient au Conseil Municipal, d'autoriser le Maire à signer cette convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'aménagement de la Scandibérique conclue avec le Département.

<u>2025/01/23-4</u>	<u>DESIGNATION DES DELEGUES DANS LES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX</u>
---------------------	--

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal :

Vu le code général des Collectivités territoriales notamment les articles L5211-8, L 2121-21, L2121-33,

VU les élections municipales du 29 septembre 2024 portant renouvellement des conseillers municipaux,

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal le 04 octobre 2024,

Vu la délibération du 04 octobre 2024 portant sur l'élection du Maire,

Vu la délibération du 04 octobre 2024 portant sur l'élection des Adjoints au Maire,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de désigner les membres délégués pour représenter la commune auprès des différents organismes extérieurs.

Vu le courrier de la Préfecture en date du 05/12/2024 précisant que le Syndicat mixte de la Goële et le SDESM voient leurs membres désignés indirectement et non par le Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
le Conseil Municipal

- Abroge la délibération 2024/10/11-1
- Désigne dans les organismes suivants :

SIVU de la Petite Montagne

TITULAIRES	SUPPLEANTS
- M. GOVIGNON Philippe	- M. MATAICHE Yahia
- Mme COUSTENOBLE Hania	- M. POUPONNEAU Hugo

S.I pour les Lycées du Canton

TITULAIRES	SUPPLEANTS
- M. LANNETTE-CLAVERIE Damien	- Mme COUSTENOBLE Hania
- M. MOREL Paul	- M. POUPONNEAU Hugo
	- Mme ANDRIEUX Michèle
	- M. PAQUIT Mathieu

S.I pour le collège d'Othis

TITULAIRES	SUPPLEANTS
- M. POUPONNEAU Hugo	- Mme ANDRIEUX Michèle
- M GOVIGNON Philippe	- Mme COUSTENOBLE Hania

SIER de Claye Souilly

TITULAIRES	SUPPLEANT
- M. BOILEAU Frédéric	- M. MOREL Paul
- M. MATAICHE Yahia	

Suggestions :

A désigner par la CARPF

S.I. du Bassin de la Haute et de la Basse Beuvronne

TITULAIRE	SUPPLEANT
- Mme FROMENTIN Sylvie	- M. MATAICHE Yahia

SYNDICAT MIXTE DE LA GOELE

TITULAIRE	
- M. POUPONNEAU Hugo	

SMAEP -

TITULAIRE	SUPPLEANT
- Mme FROMENTIN Sylvie	- M. MOREL Paul

A désigner par le SIER

SDESM

TITULAIRES	SUPPLEANT
- M. MATAICHE Yahia	- Mme COUSTENOBLE Hania
- M. LANNETTE-CLAVERIE Damien	

oOo

<u>2025/01/23-5</u>	<u>DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE</u>
----------------------------	---

Monsieur le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au Conseil Municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Vu le courrier de la Sous-préfecture en date du 28 novembre 2024,

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- ABROGE la délibération 2024/10/11-6
- DECIDE pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :
 - De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dont le montant est inférieur à 40 000 € HT ;
 - De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
 - De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L 211-2 ou au premier alinéa de l'article [L. 213-3](#) de ce même code dans les conditions que fixe le Conseil Municipal pour les opérations d'un montant inférieur à 500 000 € ;
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le Conseil Municipal de 10 000 € par sinistre ;

oOo

<u>2025/01/23-6</u>	<u>AVIS SUR LE RECRUTEMENT DE QUATRE AGENTS DE POLICE MUNICIPALE PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROISSY PAYS DE FRANCE</u>
---------------------	---

Compte tenu des besoins liés à l'activité du service de police intercommunale sur le territoire couvert par le service mutualisé, de la forte sollicitation des usagers, ainsi que des nombreuses demandes des communes en vue des renforts ponctuels liés aux manifestations organisées par celles-ci, il est nécessaire de renforcer le service. Le nombre d'interventions annuelles sur la voie publique (hors comptabilisation du nombre patrouilles quotidiennes) est de 14 815 en 2023, contre 13 625 en 2022 (+1 190 sur un an).

En vue de répondre aux besoins de l'ensemble du service de police intercommunale regroupant, à ce jour, 18 communes, il est nécessaire, pour la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France de recruter quatre agents de police municipale supplémentaires.

Entendu le rapport du Maire ;

Sur proposition du Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1°) approuve le recrutement de quatre agents de police municipale supplémentaires afin de satisfaire à l'ensemble des besoins des communes membres de la convention mutualisation (18) :

2°) autorise le Maire à signer cette délibération

3°) charge le Maire ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente décision.

oOo

-Liste des marchés publics conclus par le Maire en vertu de sa délégation

OBJET	ENTREPRISE	MONTANT	DATE
Division pour régularisation foncière	DML EXPERTS 171 rue de général de Gaulle 77230 DAMMARTIN EN GOELE	1 580.00 € HT	NOVEMBRE 2024
Remplacement des radiateurs du centre technique municipal (modulations possibles en vue d'économies d'énergie)	AUCLAIR PERE ET FILS 29 rue de la mare à Tissier ZAC de la Villepeche 91280 SAINT PIERRE DU PERRY	3 160.88 € HT	NOVEMBRE 2024
Gestion chauffage halle de tennis (modulations possibles en vue d'économies d'énergie)	AUCLAIR PERE ET FILS 29 rue de la mare à Tissier ZAC de la Villepeche 91280 SAINT PIERRE DU PERRY	1 099.05 € HT	NOVEMBRE 2024
Gestion chauffage Maison des jeunes (modulations possibles en vue d'économies d'énergie)	AUCLAIR PERE ET FILS 29 rue de la mare à Tissier ZAC de la Villepeche 91280 SAINT PIERRE DU PERRY	1 678.17 € HT	NOVEMBRE 2024
Gestion plancher chauffant école (installation de sondes dans chaque pièce en vue d'économies d'énergie)	AUCLAIR PERE ET FILS 29 rue de la mare à Tissier ZAC de la Villepeche 91280 SAINT PIERRE DU PERRY	4 257.57 € HT	NOVEMBRE 2024
Fleurissement été (mise en culture murs de fleurs)	VIET ETS HORTICOLES Rue des Fleurs 77178 OISSERY	1 170.00 € HT	NOVEMBRE 2024
Fleurissement été (massifs)	VIET ETS HORTICOLES Rue des Fleurs 77178 OISSERY	1 027.47 € TTC	NOVEMBRE 2024
Sel de déneigement	UNIVER'SEL 22 route Henry 54840 BOIS-DE-HAYE	1 380.00 € HT	NOVEMBRE 2024
Paillettes anti-humidité anti-neige	HAPIE 6 rue de l'Épinette 77340 PONTAULT COMBAULT	1 291.20 € HT	NOVEMBRE 2024
Pavillons (drapeaux France et Europe)	SEDI EQUIPEMENT 35 chemin de St Genies 30700 UZES	463.15 € HT	NOVEMBRE 2024
Fines bulles de Touraine	CAVE DE BLERE 32 avenue du 11 novembre 1918 37150 BLERE	627.33 € HT	DECEMBRE 2024
Réparation vérin chasse neige	ROISSY HYDRO SERVICE 10 rue des Fours 77230 THIEUX	453.67 € HT	DECEMBRE 2024
Sapins de Noël extérieurs	Vebaflor Rue des Fleurs 77178 OISSERY	383.33 € HT	DECEMBRE 2024

